



VILLE DE  
SANCOINS

Décision du Maire  
N°71/2024

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Renouvellement du contrat de location du serveur et services associés avec l'entreprise VFLIT Infogérance**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;  
Considérant que le contrat conclu avec l'entreprise VFLIT Infogérance concernant la location du serveur et services associés arrivera à échéance au 30 juin 2024 ;  
Considérant que la procédure de mise en concurrence a été effectuée ;  
Considérant que l'entreprise VFLIT Infogérance présente l'offre la mieux-disante ;

#### DECIDE

**Article 1** : de signer le devis de l'entreprise VFLIT Infogérance, sise :

- Agence de Nevers : 41 boulevard du Pré Plantin – 58000 NEVERS,
- Agence de Bourges : Avenue de la Prospective – 18000 BOURGES,

pour la location du serveur et services associés, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029 (durée de 5 ans).

**Article 2** : de dire que les tarifs sont les suivants :

- Location serveur – matériels et licences : 483,79 € TTC par trimestre ;
- Prestations de préparation, d'installation et de coordination : 202,04 € TTC par trimestre ;
- Sauvegarde locale complète sur NAS (serveur externalisé) : 74,41 € TTC par trimestre.

**Article 3** : de dire que les crédits sont prévus au budget principal 2024 – section de fonctionnement - chapitre 011.

**Article 4** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 10 avril 2024

Le Maire,  
Pierre GUIBLIN



Date de publication : 12 avril 2024  
Mode de publication : mise en ligne.